

20

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Dans le cadre de sa politique de soutien du tissu associatif culturel messin, la Ville a inscrit un crédit de 1 093 000 € au Budget Primitif.

Pour les associations oeuvrant dans les domaines du chant choral, des lettres, de l'histoire/patrimoine et de la photographie, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 22 520 € dont le détail figure à la motion jointe.

L'analyse des dossiers adressés par ces associations a été effectuée, dans le cadre contraint du crédit global alloué, au vu des critères suivants : siège social sur la commune, actions et impact de celles-ci sur le territoire messin, dynamisme de l'activité bénévole, intérêt et qualité des projets.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 12 janvier 2010,

DÉCIDE :

l'attribution de subventions pour un montant total de 22 520 € aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

Chant choral

-Allez Chant	150 €
-Association Messine d'Ensembles Choraux et Instrumentaux	350 €
-Chœur d'Hommes Lorrain	350 €
-Chœur de l'Atelier	150 €
-Chœurs de la Marjolaine	150 €
-Croc'hœur de Metz	200 €
-Intermède	150 €
-Maîtrise de la Cathédrale de Metz	4 600 €
-Tourdion	1 000 €
-Villanelle	150 €

Photo

-Photo Forum	7 000 €
--------------	---------

Lettres

-Association des Amis de Verlaine	400 €
-----------------------------------	-------

Histoire et patrimoine

-Comité d'Historicité Européenne de la Lorraine	770 €
-Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains	1 500 €
-Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine	1 500 €
-Société d'Histoire Naturelle de la Moselle	500 €
-Société d'Histoire du Sablon	1 100 €

Divers

-Forum IRTS de Lorraine 1 500 €

Aides au projet

-Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains 1 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention et avenant éventuels avec les associations bénéficiaires.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE